



Monsieur Alexander De Croo
Premier ministre
Rue de la loi, 16
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 11 septembre 2023

■ **Concerne : Journée d'actions en front commun – 5 octobre 2023**

Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Président du Comité A,

Le front commun syndical organisera, ce 5 octobre 2023, une journée d'actions sur le thème de la défense du droit d'action collective.

Cette action pourra engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleurs qui participeront à l'action. La journée du 5 octobre sera donc considérée comme une journée de grève et payée comme telle pour les travailleurs qui s'absenteront du travail pour participer à l'action et subiront de ce fait une perte de salaire. Seront également couverts les travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 4 octobre au soir ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 5 au 6 octobre.

Les modalités spécifiques à certains secteurs seront communiquées directement aux autorités concernées par les responsables syndicaux compétents.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Président du Comité A, l'expression de nos salutations distinguées.

Chris RENIERS
Vice-président fédéral

Michel MEYER
Président fédéral